

Saint-Germain-en-Laye, le 05/07/2023

Lettre de consultation transmise par mail

Objet : Lettre de consultation
Numéro de consultation : 23ESVM022
Consultation : Comptabilité
Site : SUP DE V - 8 Rue Pierre de Coubertin, 95300 Pontoise

Madame, Monsieur,

L'Ecole supérieure de vente et de management - CCI Paris Ile de France Education, dénommée « SUP de V » engage une consultation, conformément aux articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique (« CCP »), en vue de la passation d'un marché passé selon une procédure adaptée pour les prestations désignées en objet.

Si cette consultation vous intéresse, nous vous invitons à remettre votre proposition technique et financière **au plus tard pour le 12/07/2023 à 17h00**. Elle sera accompagnée des documents suivants :

- Le contrat de formation dûment complété, daté et signé de façon manuscrite
- Un mémoire technique comprenant les éléments suivants :
 - Le CV de l'intervenant ;
 - La proposition de programme.
- Une proposition commerciale

Votre offre devra être transmise par mail à l'adresse suivante : formateur@supdevente.fr

Critères de sélection des offres :

L'examen des offres se fera au regard des critères définis et pondérés comme suit :

- Prix : 30 % ;
- Valeur technique (70 %), appréciée comme suit :
 - Expérience dans l'enseignement 20%
 - Expérience professionnelle 20%
 - Plan de charges 20%
 - Intégration aux outils pédagogiques 10%

Formalités administratives avant l'attribution définitive du marché :

A l'issue de l'examen des offres, le marché ne pourra être signé par SUP de V qu'à la double condition que le candidat transmette les attestations et documents à remettre en application de l'article R2143-7 du CCP (certificats fiscaux et sociaux à jour).

Dans le cadre de son engagement dans la certification nationale Qualiopi, SUP de V vous demande de respecter les conditions suivantes :

1. Transmettre les documents suivants avec votre Proposition Technique : CV de l'intervenant, Proposition Technique (joint à cette lettre de consultation).
2. Envoyer les attestations fiscales et sociales : Attestation de vigilance (URSSAF) moins de 6 mois ; attestation de régularité fiscale de moins de 6 mois et KBIS de moins de 3 mois (si société). Si salariés étrangers : la liste nominative des salariés soumis à autorisation de travail.
3. Le plan de prévention du site sur lequel les formateurs interviendront complété, daté et signé.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Fiche d'Expression de Besoin de Formation Comptabilité

Organisme demandeur : SUP de V

Adresse : 8 rue Pierre de Coubertin, 95300 Pontoise

1) Contexte et raison de la formation recherchée :

SUP de V propose aux apprenants souhaitant être formé aux métiers de la gestion par la voie de l'alternance une filière composée de 7 formations leur permettant d'obtenir des diplômes de niveau Bac +2 à Bac +5.

Le site de Pontoise propose 4 formations permettant d'obtenir des diplômes délivrés par le MESRI, le BTS Comptabilité et Gestion, le Diplôme Comptabilité et Gestion et le Diplôme Supérieur de Comptabilité et Gestion ainsi qu'un Titre certifié de Contrôleur de Gestion, délivré par SUP de V.

2) Objectifs poursuivis

DCG : préparer les apprenants aux épreuves UE 9 – Comptabilité, épreuve écrite portant sur l'étude d'une ou de plusieurs situations pratiques et/ou un ou plusieurs exercices et/ou une ou plusieurs questions et l'épreuve UE 10 - Comptabilité approfondie, épreuve écrite portant sur l'étude d'une ou de plusieurs situations pratiques avec, le cas échéant, une ou plusieurs questions.

- À la fin de l'UE9, les apprenants doivent avoir acquis : les connaissances de base en comptabilité financière (concepts, méthodes et techniques) permettant aux auditeurs d'appréhender le système comptable, les principales opérations courantes de l'entreprise, les règles de normalisation et de réglementation comptable ainsi que les mécanismes constitutifs de la technique comptable, les techniques pour élaborer des documents de synthèse.
- L'UE10 Comptabilité approfondie fait partie du nouvel axe 2 « Gestion comptable et financière » du diplôme de comptabilité et de gestion, ou DCG. L'objectif de cet axe 2 est d'apprendre aux candidats à développer des compétences spécifiques telles que la recherche, le calcul et la validation d'informations financières, l'exploitation d'une documentation, l'identification d'outils d'analyse adaptés, l'exploitation des résultats obtenus et la rédaction d'un argumentaire., il s'agit avant tout d'approfondir les notions comptables de bases, vues dans le cadre de l'UE9 Comptabilité.

Programme : se référer à l'Annexe I du Bulletin officiel n° 25 du 20-6-2019

DSCG : préparer les apprenants à l'épreuve l'UE 1 - Gestion juridique, fiscale et sociale, Épreuve écrite portant sur l'étude d'un cas ou de situations pratiques pouvant être accompagnées de commentaires d'un ou plusieurs documents et/ou d'une ou plusieurs questions

Préparer les apprenants à l'épreuve de l'UE 4 - Comptabilité et Audit, épreuve écrite portant sur l'étude d'un cas ou de situations pratiques pouvant être accompagnées de commentaires d'un ou plusieurs documents et/ou d'une ou plusieurs questions. Le programme de l'UE4 aborde 4 thèmes :

- Les opérations de restructuration ;
- Les normes internationales ;
- Les comptes de groupes ;
- L'audit.

Programme : se référer à l'Annexe I du Bulletin officiel n° 25 du 20-6-2019

3) Résultats à atteindre :

Chaque apprenant doit obtenir au moins la moyenne aux épreuves concernées pour chaque diplôme.

DCG :

UE 9 : L'objectif est de comprendre les mécanismes et de pouvoir contrôler leur mise en œuvre par un logiciel qui ne sera pas toujours bien paramétré.

La préparation à cette épreuve passe ensuite par un certain nombre d'exercices ou la mise en situation d'examen, la connaissance des définitions du recueil des normes comptables, la maîtrise des principes comptables et des écritures, la maîtrise des fondements de la comptabilité (histoire, définition, rôle, principes comptables fondamentaux, normalisation et réglementation comptable...). L'objectif de cet apprentissage est d'aller au-delà de « l'utilisation superficielle de la technique comptable ».

UE 10 : les objectifs sont de permettre aux apprenants d'acquérir des connaissances relatives à la profession comptable et à la technique comptable approfondie ainsi que des notions fondamentales concernant la consolidation des comptes et l'audit des comptes annuels. L'épreuve porte sur l'étude d'une ou de plusieurs situations pratiques et/ou un ou plusieurs exercices et/ou une ou plusieurs questions. Le candidat doit à la fois maîtriser la technique comptable et pouvoir justifier une écriture, commenter ou analyser des données comptables. Les dossiers qui composent le sujet présentent des questions qui obligent les candidats à analyser les différentes opérations avant de passer les écritures comptables correspondantes.

DSCG :

Le programme de l'UE1 fait appel à des connaissances juridiques, fiscales et sociales très étendues. Il aborde en effet aussi bien des notions de droit des contrats, que de droit pénal, droit de la concurrence, droit fiscal ou encore droit des sociétés.

La constitution et le fonctionnement d'un groupe, ainsi que le traitement des difficultés d'une société sont au centre des connaissances à maîtriser. La principale difficulté est liée à la diversité de ces connaissances. L'apprenant doit être capable de prendre du recul sur les connaissances acquises en DCG afin d'aborder le programme de l'UE 1 du DSCG de façon plus aisée. Certains thèmes ont déjà été abordés en DCG (comme la partie sur le droit pénal ou celle sur l'association). D'autres n'ont jamais été vus ou uniquement survolés tels que les implications juridiques d'un groupe ou l'entreprise et la concurrence. De plus, pour chaque notion abordée l'apprenant doit avoir connaissance de ses aspects juridiques mais également de ses incidences sur le plan fiscal et social. Enfin, il est essentiel pour tout candidat de se tenir informé de l'actualité et des évolutions de la législation et/ou de la jurisprudence en lien avec ce programme.

L'UE4 du DSCG est une épreuve écrite portant sur l'étude d'un cas ou de situations pratiques pouvant être accompagnées de commentaires d'un ou plusieurs documents et/ou d'une ou plusieurs questions. Son intitulé exact est le suivant : **Comptabilité et audit**. D'une durée de 4 heures, l'épreuve est notée sur 20 points, et a pour but d'évaluer les connaissances ainsi que le raisonnement juridique des candidats. La note à **l'UE4 du DSCG** a pour coefficient 1,5. La validation de cet UE offre 20 crédits ECTS.

4) Public concerné :

Les apprentis en 1ère et 2ème année DCG, Primo apprenants post BAC, ayant validé un diplôme de niveau IV, et ayant signé un contrat d'alternance avec une entreprise avant le 31 décembre 2023.

Les apprenants en poursuite d'étude, 1ère année DSCG et ayant signé un contrat d'alternance avec une entreprise avant le 31 décembre 2023.

5) Condition de réalisation de la formation,

La formation se déroulera au sein du campus SUP de V de PONTOISE (entre septembre 2023 et juillet 2024 hors périodes de fermetures pédagogiques (cf. calendrier prévisionnel de formation)).

Durée de la formation :

Formation par séances de 3,5 heures

Participation aux conseils de classe : 2 conseils de classe par an et par groupe

Nombre prévisionnel d'heures par lot / Lieu :

Lot 1 :

		FAF (100%)	E-learn (100%)	Hors FAF (50%)
PO_DCG 1 23-24	UE9 Comptabilité	143,50	3,00	4,00
PO_DCG 2B 23-24	UE 4 Droit Fiscal	133,00	4,00	4,00

Lot 2 :

		FAF (100%)	E-learn (100%)	Hors FAF (50%)
PO_DCG 2A 23-24	UE10 Comptabilité approfondie	157,50	5,00	4,00
PO_DCG 2B 23-24	UE 10 Comptabilité approfondie	157,50	5,00	4,00
PO_DSCG 1 23-24	UE 1 - Gestion juridique, fiscale et sociale	98,00		4,00

Lot 3 :

		FAF (100%)	E-learn (100%)	Hors FAF (50%)
PO_DSCG 1 23-24	UE 4 - Comptabilité et Audit	105,00		4,00

Période : fin août 2023 à juillet 2024

Modalités pratiques de fixation des dates de formation : transmission pour le 25 juillet 2023

Effectif : Maximum de participants par session : entre 15 et 30 apprenants

Méthodes pédagogiques : La formation devra prévoir d'une part des apports théoriques et pratiques (exercices conformes aux exigences du référentiel du diplôme et de l'examen pour la préparation à l'épreuve écrite du BTS et d'autre part de travailler sur les propres supports des apprenants. Un travail individuel et personnalisé pourra être demandé à chaque apprenant entre chaque séance pour lui permettre de progresser. Mise en situation intégreront les pratiques et vécus en entreprise d'accueil pour renforcer le professionnalisme des apprenants de Sup de Vente.

Supports de cours : à transmettre au responsable pédagogique au plus tard 15 jours avant la première intervention : les progressions pédagogiques, les références bibliographiques et les supports et documents en version numérisé mise à la disposition des apprenants sur Blackboard (LMS de SUP de V).

Evaluation : Évaluations formatives (comprenant un ou deux examens blancs en fonction des formations) permettant de juger de la progression des apprenants et d'en rendre compte via YPAREO puis l'élaboration d'un bulletin semestriel et du livret scolaire (DCG). Des examen écrits et/ou oraux permettent de sanctionner l'obtention du diplôme.

6) Profils recherchés

Enseignant(e) en comptabilité, diplômé(e) en Bac+4/5, expérience en formation de DCG et/ou DSCG requise